

**DELIBERATION N° 18/134 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/030 AC DESIGNANT
LES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DANS LES
COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS**

SEANCE DU 14 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI
M. Pierre GHIONGA à Mme Valérie BOZZI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VU l'article 68 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

VU la délibération n° 18/030 AC du 16 janvier 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes divers,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE Mme Laura FURIOLI pour siéger au conseil des rivages de Corse en remplacement de Mme Marie SIMEONI.

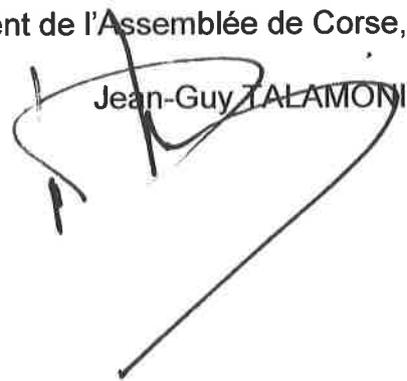
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 14 mai 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Talamoni', is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the bottom.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 18/134 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT

**Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/030 AC DESIGNANT LES
REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DANS LES COMMISSIONS
ET ORGANISMES DIVERS**

.....
Date de décision: 14/05/2018

Date de réception de l'accusé 24/05/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 18_134

Identifiant unique de l'acte : 02A-200076958-20180514-18_134-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
**Nom du fichier : DELIBERATION N° 18-134 AC.doc (99_DE-02A-200076958-20180514-
18_134-DE-1-1_1.pdf)**